

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 21 Octobre 2015 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absent excusé :

Michel Lauvaux (procuration à Guy Labarrère),

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani / Catherine Gosseaume (rédacteur)

Le Procès verbal de la séance du 21 Octobre 2015 est accepté à l'unanimité.

1 - Convention de réhabilitation des décharges : La communauté des communes du Pays de Nay va prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des 2 anciennes décharges de la commune. Pour celle qui était située au chemin de la Drague le coût de l'étude est de 5 160 €. Pour la plus ancienne qui se trouve à côté de la station d'épuration en bordure de l'Ouzom, les frais d'étude s'élèvent à 1 070 €. Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

2 - Rapport sur le projet de schéma de mutualisation des services : Les élus approuvent ce rapport qui confirme l'attachement des communes du Pays de Nay à l'utilisation des services communs à toutes les collectivités. Il s'agit par exemple du nouveau service urbanisme de la CCPN ou bien de l'Association Publique de Gestion Locale (APGL) située à Pau à la Maison des Communes qui apporte son expertise dans les domaines de la voirie, de l'informatique ou de l'administration.

3 - Convention service voirie et réseaux des services : La mairie d'Asson a confié à l'APGL l'étude du programme voirie 2015. Les travaux vont concerner la réalisation de trottoirs au quartier Lasgraves et en option le chemin de la Mountagne. Le chiffrage de ces travaux n'a pas été communiqué mais rappelons qu'une somme de 103 000 € figure au Budget de cette année 2015 pour l'exécution des travaux d'amélioration des chemins. L'APGL estime que sa mission d'assistance aura un coût aux alentours de 9 000 €. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

4 - Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : Ce schéma fixe les orientations d'évolution de la cartographie des intercommunalités. Concernant le Pays de Nay le Préfet du département propose de rattacher au périmètre existant une dizaine de communes issues de la Communauté de Communes « Ousse – Gabas » (Aast, Barzun, Espoey, Ger, Gomer, Hours, Labatmale, Livron, Lucgarier, Pontacq). Le maire propose aux élus de donner un avis favorable à cette nouvelle intercommunalité.

Patrick Moura souligne que cette position va à l'encontre de la volonté des élus du Pays de Nay qui ont décidé de rejeter la solution préfectorale (41 pour le rejet 1 abstention et 4 contre)

Marie-Gabrielle Monset déclare ne pas disposer de tous les éléments pour faire un choix (en particulier le désir affirmé des dites communes de s'associer à notre territoire - la décision de la municipalité de Pontacq qui préfère être rattachée au Pays de Morlaàs semble lui donner raison) - et

insiste sur le fait que le bassin de vie naturel du Pays de Nay ne s'étend pas au-delà des limites actuelles.

Michel Aurignac estime pour sa part qu'il faut rester solidaire de la décision communautaire et qu'il refusera la proposition du préfet.

Contrairement aux informations parues dans la presse locale du 26 Novembre 2015, cette délibération n'a pas été adoptée à l'unanimité mais votée par 15 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre.

Au final c'est le Préfet qui, lorsqu'il aura recueilli tous les avis des communes (2 décembre 2015 dernier délai) décidera seul du sort de ce nouveau zonage.

5 - Demande de subventions : Afin de monter un dossier de demande de subvention pour les projets d'investissement de 2016 les élus votent à l'unanimité cette proposition. Le maire souhaite réaliser en 2016 l'agencement du cabinet de la kinésithérapeute dans l'ancienne épicerie et il envisage d'équiper l'école du Pont Latapie de tablettes numériques.

6 - Ligne de trésorerie : La facilité de trésorerie souscrite auprès de la Banque Postale est renouvelée pour une année. Ce crédit ouvert de 145 000 € pour un an a pour objectif de couvrir des besoins de trésorerie ponctuels. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

7 - Décision modificative : Afin de réaliser et de payer les investissements nouveaux suivants : rénovation des WC publics et amélioration du presbytère (2 720 €), achat d'un véhicule (5 250 €) et déplacement d'une borne incendie (2 960 €) il est décidé par 18 voix pour et une contre de prélever les sommes nécessaires sur les programmes suivants : Plan Local d'Urbanisme (2 700 €), stores de la salle de l'Isarce (5 680 €) et réhabilitation de la décharge (2 550 €).

8 - Tarif coupe de bois : Comme l'an passé et en accord avec la commune d'Arthez-d'Asson, il décidé à l'unanimité de fixer à 150 € le tarif de la coupe de bois. Cette année la zone à déboiser se situe à la Bathorbe. Les personnes désireuses d'obtenir du bois sont invitées à s'inscrire à la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire rappelle les dates des Elections Régionales les dimanches 6 et 13 décembre.

Le marché de Noël est fixé au dimanche 13 décembre.

Michel Aurignac demande si une distribution de sacs poubelles est prévue. Le maire répond positivement sans donner de précisions sur les dates.

Il annonce aux élus une Séance plénière le vendredi 27 novembre à 20 h30 : réunion animée par David Geneau en vue de la révision du PLU.

Les rédacteurs